



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 685-2022

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 15 aout 2022, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 685-2022

Règlement sur l'entretien des systèmes de traitement tertiaire de désinfection par rayonnement ultraviolet sur le territoire de la municipalité

Le règlement est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 18 aout 2022

- Original signé -

Directrice générale et greffière-trésorière